

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1303

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et bien valsez maintenant!

Il ne faut pas confondre pérennité de l'emploi dans la fonction publique et maintien illimité dans la même fonction.

Un plaidoyer pour la mobilité des cadres et la variété des expériences professionnelles.

L'AFFAIRE BUFFAT, du nom de l'ex-chef de service du Département des finances vaudois, est une illustration extrême – confinant au tragique sur le plan personnel – d'une situation assez fréquente dans les administrations suisses: l'identification excessive d'une personne à sa fonction (et vice-versa), le trop long maintien d'un responsable à un même poste, les difficultés qu'entraîne une relève non préparée.

Dans un autre registre, on vient d'annoncer le départ, en pleine phase initiale des réformes dont il est le pilier, du troisième patron, en sept ans, de l'Office du personnel de l'État de Genève après le long règne de Henri Cartier (alors surnommé le 8e conseiller d'État). Les offices fédéraux ne sont pas en reste, que l'on songe au coup de pied de l'âne donné à sa cheffe de département par Walter Seiler au moment de quitter la tête de l'Office fédéral des assurances sociales.

Rapports malsains en fin de règne

La personnalité la plus brillante perd de son éclat avec le temps, l'esprit le plus enthousiaste finit par prendre des habitudes. Plus pernicieusement, le fait de se voir confier une responsabilité sans aucun autre terme prévisible que sa propre volonté de changement, ou la retraite, conduit à une appropriation de la fonction, à l'investissement d'un petit royaume. Quand un successeur sera nommé, il y a bien des chances qu'il se considère investi de la mission de tout changer à son image, peut-être parce qu'il découvrira effectivement une structure qui, de performante, sera finalement devenue désuète, mais pas forcément. Le rapport malsain au poste conduit au rapport malsain à la succession.

L'efficacité du service public devrait au contraire militer pour l'adaptation constante dans un esprit de continuité suivie – c'est aussi une mesure élémentaire de prévention de la corruption. Pour que cette adaptation ne se limite pas à une rocade entre les titulaires de deux fonctions, elle doit s'adapter, s'institutionnaliser: pourquoi ne pas élargir la problématique à une mobilité intercantonale, ou «verticale» entre ville, canton et Confédération?

On connaît par la presse la valse des préfets qui, occasionnellement, voit le Conseil des ministres français déplacer des pions sur un échiquier. Pour qui pratique, dans la collaboration régionale transfrontalière, l'administration française, ce jeu, applicable selon le même modèle à bien d'autres fonctions, a d'abord quelque chose de déconcertant: sur un même dossier, en quatre ans, tous vos interlocuteurs ont changé, mutés vers de nouvelles aventures et remplacés par d'autres en provenance des quatre coins de l'Hexagone, quand ce n'est pas des DOM-TOM. On pourrait craindre que cela induise une certaine superficialité, une absence d'ancrage pratique; l'effet principal est cependant un formidable sens de la continuité: où en est l'ouvrage que je reprends? Que laisserai-je à mon successeur?

Renouvellement indispensable

Il n'y a d'ailleurs pas seulement dans les fonctions d'encadrement qu'un renouvellement régulier – et ne provenant pas uniquement de l'initiative des intéressés – est indispensable. Est-il judicieux, pour la société comme pour eux-mêmes, que les gardiens de prison ou les enseignants soient pratiquement condamnés à demeurer leur vie professionnelle durant dans un cadre unique, qui les coupe d'autres réalités, d'autres rapports à autrui? Mais rien n'est vraiment prévu en terme d'organisation de carrière pour favoriser une alternance nécessaire, ou simplement la prise en considération des rythmes biologiques. *fb*

FUSION VAUD-GENÈVE

Alchimie

LE CONSEILLER NATIONAL et ancien conseiller d'État radical vaudois Philippe Pidoux propose de fusionner les cantons de Vaud et de Genève. Car «seule la fusion des deux cantons lui donnera la masse critique indispensable en termes de population, de ressources humaines et de capacités financières.»

Question:

— Avec qui faudrait-il fusionner Philippe Pidoux pour obtenir une masse critique? *réd.*